

**Secrétariat Régional Nouvelle-  
Aquitaine****Monsieur le Directeur régional****DRAAF****Limoges**

Date : 11 janvier 2018

Objet : Mise en œuvre « Plan étudiant .es »

Monsieur le Directeur régional

Le « *plan étudiants* » présenté par le Premier ministre le 30 octobre dernier prévoit un certain nombre de mesures pour les classes de terminale en lycée dont la mise en place de deux professeurs principaux, de deux semaines d'orientation pour les élèves et un avis du conseil de classe dès le premier trimestre. Ces mesures doivent bénéficier à toutes et tous les élèves.

Si à l'Éducation Nationale, les académies et les établissements ont obtenu des informations précises que ce soit au travers d'un vade-mecum à destination des proviseurs et des professeurs principaux ou de textes réglementaires, à cette date dans l'Enseignement Agricole les établissements et les personnels n'ont toujours aucune information réglementaire ou à minima formelle. Ils sont donc dans l'incapacité de donner les renseignements nécessaires aux familles, dans l'Enseignement Agricole. Ils ne disposent pas non plus d'information sur les moyens à mettre en œuvre.

Malgré les demandes d'informations des familles, les chefs d'établissements et les équipes restent sans réponses car ils attendent toujours de connaître les éléments concrets de la mise en œuvre de ce « plan étudiants ».

**A partir des éléments réglementaires dont vous disposez aujourd'hui, nous vous demandons en urgence, de fournir les informations et les moyens qui seront donnés aux équipes et aux familles afin que les élèves préparant un baccalauréat dans les établissements de l'Enseignement agricole bénéficient des mêmes dispositifs que les futurs bacheliers scolarisés dans les établissements de l'Éducation nationale.**

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur régional, à notre dévouement le plus sincère pour l'enseignement agricole public.

Pour le Secrétariat Régional Snetap-FSU

G. GAGNA, co-secrétaire

